



Symposium

Jeu excessif: science, indépendance,
transparence

Fribourg, 27-29 juin 2018

**Prévention du jeu
excessif par les
opérateurs en Suisse
romande (PREJEOP)
Données disponibles et
perception des acteurs**

C. Zumwald, S. Dimova, C. Dunand
& O. Simon

Centre du jeu excessif,
CHUV, Lausanne,



Plan de la présentation

- Contexte de l'étude
- Objectifs
- Méthode
- Résultats préliminaires
- Discussion

Contexte: Marché des jeux de hasard et d'argent en Suisse

	Jeux de loterie et paris	Jeux de casinos
Base légale à ce jour	Loi sur les loteries et paris (1923) et Concordat (2005)	Loi sur les maisons de jeu (1998)
Régulation	Les Cantons via la Commission des Loteries et paris	La Confédération via la Commission Fédérale des Maisons de Jeu
Opérateurs	Deux sociétés de loterie publiques (monopole d'Etat)	Société privées
Revenu brut des jeux (2014)	996 millions CHF	710 millions CHF
revenus affectés utilité publique	600 millions CHF	339 millions CHF
Mesures de régulation:		
- Exclusions	Non	Oui
- Détection précoce	Non	Oui
- Contribution prévention	Taxe de 0.5% RBJ	Non
- Jeu online	Autorisé	Interdit

Contexte: « Jeu responsable »

- Notion de « Jeu responsable » couramment utilisée, avec des définitions différentes, pouvant amener confusion
- Tantôt définition large : inclut l'ensemble des politiques et pratiques visant à prévenir et réduire les dangers potentiels liés au jeu: la protection du consommateur, les interventions de sensibilisation et d'éducation ainsi que l'accès au traitement (Blaszczynski et al, 2004)
- Tantôt référence plus spécifique aux mesures développées dans le cadre de la responsabilité sociale d'entreprise des opérateurs de jeu, sous la supervision ou non de l'Etat, avec pour but de prévenir et de réduire les dangers potentiels liés au jeu
- Par clarté nous avons retenu dans le cadre de l'étude le terme de mesures de prévention mises en œuvre par les opérateurs, qu'elles soient volontaires ou imposées par la loi

Contexte: Mesures de prévention, plan international

- Diverses descriptions et classifications des mesures «Jeu responsable» (notamment Williams et al., 2012; Wood et al., 2014; Bonello et al., 2017; Blaszczynski, 2012)
- Mesures mises en œuvre par les opérateurs (basée sur classification de Williams et al., 2012):

Domaines d'action	Exemples de mesures	Commentaires
Information aux joueurs	Mise à disposition de brochures, informations sur les machines, questionnaires d'auto-évaluation	Effet limité voire paradoxal si mise en œuvre par opérateur (Bonello et Griffiths, 2017; Parke et al, 2014; Lemarié et al., 2015)
Disponibilité générale de l'offre de jeu	Limitation du nb de lieux de jeu, limitation des heures d'ouverture des lieux de jeu, limitation du nb de jeux (les plus addictifs), délimitation de certains jeux à des lieux définis	Probablement parmi les plus efficaces mais impactant les revenus (Williams et al., 2012)
Accès des joueurs aux lieux de jeu	Interdiction de jeu au-dessous d'un âge-limite, programmes d'auto-exclusion, interdiction de jeu aux résidents locaux	Exclusions: très peu utilisées (Williams 2012); diminue comportements de jeu et symptomatologie (Ladouceur et al, 20017; Williams et al., 2012) mais une partie continue à jouer (Pickering et al.; Williams, 2012)
Paramètres associés à l'offre de jeu	Limitation des mises et des gains, limitation de l'accès à l'argent, limitation de la vitesse de jeu, définition des paramètres d'ambiance (lumières, sons, confort), messages « pop-up », accès à l'alcool et à la cigarette, restriction de la publicité	Résultats encourageants issus d'études expérimentales sur pop-ups avec établissement de limites personnelles (Wohl et al., 2014) Restrictions OH, tabac et publicité semblent être parmi les mesures les plus efficaces (Williams 2012)
Interventions auprès des joueurs à risque	Formation du personnel de l'industrie du jeu à la détection précoce, interventions proactives auprès des joueurs à risque	Formations personnel: semble augmenter connaissances et interventions envers joueurs problématiques, mais changement comportementaux pas maintenus en follow-up (Dufour et al, 2010)

Contexte: constat sur les mesures existantes au plan international

Williams et al., 2012:

- Nombreuses mesures différentes, nombreuses différences entre juridictions
- Pour la plupart des mesures, on dispose seulement de quelques preuves d'efficacité; pour la plupart d'entre elle, on dispose toutefois de données sur des mesures analogues dans d'autres domaines de santé publique
- Les mesures les plus répandues semblent être les moins efficaces (campagnes d'information, mesures d'exclusion etc.) et lorsque des mesures potentiellement efficaces sont implémentées, elles le sont d'une façon peu conséquente qui altère leur impact (réduction mineures du nombre de lieux de jeu ou des types de jeu les plus addictifs, restriction mineures de l'accès à l'argent, etc.)

Objectifs de l'étude

- Contexte de révision de la loi: mise en lumière du manque d'indicateurs de suivi des mesures actuelles
- Besoin d'une étude systématique permettant de documenter l'existant
- Mandat des cantons qui ont participé au financement de l'étude via le Programme Intercantonal de lutte contre la dépendance au jeu (PILDJ)

Objectifs spécifiques :

- 1) Etablir un descriptif précis de l'ensemble des mesures de prévention du jeu excessif mises en œuvre ou manquantes par les opérateurs de jeu en Suisse romande (casinos, loterie)
- 2) Mettre en évidence et évaluer les données empiriques existantes relatives à ces mesures ; identifier les lacunes en matière de données empiriques
- 3) Evaluer la perception de ces mesures par les acteurs chargés de leur mise en œuvre (responsables mesures sociales des opérateurs, autorités de surveillance, prestataires de prévention mandatés par les opérateurs)

Méthode

- Analyse des documents institutionnels existants
- Entretiens semi-structurés menés auprès de 3 catégories d'acteurs-clé:
 - 1) Régulateurs (CFMJ; Comlot)
 - 2) Responsable des mesures de prévention des opérateurs romands
 - 3) Prestataires de prévention externes
- Entretiens menés avec l'appui d'une grille ciblant:
 - Les 5 domaines d'action des mesures de prévention par les opérateurs: (1) information aux joueurs (2) disponibilité générale de l'offre (3) accès des joueurs aux lieux de jeu (4) paramètres associés à l'offre de jeu (5) interventions auprès des joueurs à risque
 - L'organisation du service consacré aux mesures de prévention de l'opérateur
 - Les éventuelles articulations des mesures avec les centres spécialisés de prévention et de traitement
 - La perception des mesures par l'interviewé

Méthode: déroulement de l'étude

Etapes	Etat des travaux
Analyse de la littérature scientifique	Terminé
Récolte et analyse des documents institutionnels existants	En cours
Elaboration des grilles d'entretiens semi-structurés	Terminé
Entretiens avec les acteurs-clé (total 16 entretiens): <ul style="list-style-type: none">- Prise de contact- Conduite des entretiens- Validation du contenu- Analyse et synthèse	En voie d'être terminé 2 régulateurs/2 6 opérateurs/7 5 prestataires/9
Rédaction	En cours

Résultats préliminaires : organisation des services chargés des mesures de prévention pour les casinos

Domaines	Prévu par bases légales	Mises en œuvre dans les casinos
Organisation de l'activité mesures sociales	Mission: prévenir les conséquences socialement dommageables du jeu; Mise en œuvre: définie par chaque établissement via un programme de mesures sociales soumis à la validation de la CFMJ	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre variable - Sauf exception programme mesure sociales accessible qu'au régulateur
Caractéristiques collaborateur en charge mesures sociales	«Bonne réputation»	<ul style="list-style-type: none"> - Formation de base variable - Habituellement 1 RMS + 1 suppléant/e par établissement, taux d'activité dévolu à l'activité mesure sociale variable - Fréquence des «doubles statuts»
Collaboration avec institutions de prévention	Obligation de collaborer avec un centre de prévention et établissement thérapeutique pour la mise en œuvre du programme mesures sociales	<ul style="list-style-type: none"> - Prestataires de prévention publics ou privés - Impliqués pour les formations collaborateurs - De façon marginale, autres formes de collaboration: levées d'exclusions ou autres entretiens ciblés, actions ponctuelles, financement de qqes séances de suivi spécialisé

Résultats préliminaires: mesures mises en œuvre et données relatives aux casinos (1)

Domaines de mesures	Obligations liées au cadre légal	Mesures mises en œuvre	Indicateurs existants	Indicateurs manquants
Information aux joueurs	Informations accessibles concernant: <ul style="list-style-type: none"> - dangers du jeu - mesures de soutien (exclusions) et adresses centres consultation - questionnaires d'évaluation 	Tous : brochure de l'opérateur + centre de traitement régional + programme inter-cantonal + carte visite RMS Variable: messages sur vidéo, audio ou certaines MAS ; messages vidéo des centres de prévention; informations sur site internet; habituellement géré par marketing	- Accessibilité effective lors des 2 visites CFMJ - Statistiques consultations pages internet et fréquence diffusion (pas exploité)	- Nb brochures écoulées - Public atteint - Impact auprès des joueurs
Disponibilité générale de l'offre de jeu	- Concessions B: limite à 3 jeux de table et 250 MAS - Concession A: aucune	Tous: mesures prévues par cadre légal Variable: heures d'ouverture	- CFMJ : informations exhaustives - Public: Nb de MAS et tables, PBJ par casino	- Impact économique - Acceptabilité par les joueurs
Accès des joueurs aux lieux de jeu	- Contrôle aux entrées - Interdiction mineurs - Mesures d'exclusions volontaires et imposées si critères financiers (registre national)	Tous: mesures prévues par cadre légal Variable: mise en œuvre des mesures: moyens de détection, seuils de détection, circuits de prise de décisions, implication ou non d'experts externes	- Nb entrées - Nb exclusions, nb exclus, nb tentatives d'entrées d'exclus, nb levées d'exclusion - Nb entretiens ciblés - Nb clients «à risque» en observation	- Données type achats tests - Données diagnostiques et sociodémographiques des exclus - Données de follow-up - Impact économique - Acceptabilité pour les joueurs

Résultats préliminaires: mesures mises en œuvre et données relatives aux casinos (2)

Domaines de mesures	Obligations liées au cadre légal	Mesures mises en œuvre	Données existantes	Données manquantes
Paramètres associés à l'offre de jeu	<ul style="list-style-type: none"> - Concession B: Limite mises 25 frs, gain 25'000 frs et 200'000 frs jackpots - Distributeur d'argent dans local séparé - Pas de publicité outrancière - Contrôle taux de retour (min. 80%) 	<p>Tous: mesures prévues par cadre légal; distributeur d'argent au sein du bâtiment, le plus souvent à proximité de l'accueil</p> <p>Variable: messages de prévention sur les MAS; accès tabac (lois cantonales); alcool: facilité d'accès (gratuité) variable</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de retour et mise maximum pour chaque MAS ou système de jackpot (CFMJ) 	<ul style="list-style-type: none"> - Impact des limitations sur comportement de jeu (données électroniques) - Impact économique pour les opérateurs - Acceptabilité pour les joueurs
Interventions joueurs à risque	<ul style="list-style-type: none"> - Formation base et refresher max. 6 mois après prise de fonction - Formateur: institution «qualifiée» - Détection précoce documentée 	<p>Tous:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6h formation base, 3h formation refresher, formateur externe - Détection précoce via liste de critères; observations documentées; entretiens ciblés; <p>Variable: contenu et modalités des formations, statut formateur externe, mise en œuvre détection précoce et exclusions</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nb formations et collaborateurs formés - Pour certains formations: évaluations sommaires (connaissances, satisfaction) 	<ul style="list-style-type: none"> - Contenus et approches pédagogiques des formations - Impact des formations sur employé et joueurs - Données type achats-test - Acceptabilité pour la détection précoce - Données de consultation auprès des lieux d'aide spécialisés après orientation

Discussion préliminaire

- Conformément aux attentes, réalisation d'un descriptif précis et relativement exhaustif des mesures mises en œuvre par les opérateurs (casinos)
- Conformément aux attentes, peu d'indicateurs sur les mesures mises en œuvre; les quelques indicateurs de structure et de processus existants ne sont souvent pas exploités à des fins d'évaluation
- Intérêt de la méthodologie de l'étude qui permet d'accéder aux informations sur *quelles* mesures existent mais aussi et surtout *comment* elles sont mises en œuvre (important dans le contexte de conflit d'intérêt multiple); permet aussi d'identifier les lacunes en matière de mesures et d'indicateurs
- Mise en évidence de zones de conflits d'intérêts (notamment statut des RMS, circuits de prise de décisions, enchevêtrement mesures de prévention/marketing)
- Points faibles de l'étude: simple description, pas d'évaluation; manque perception des usagers

Recommandations préliminaires

- Potentiel de développement des mesures réputées le plus efficaces (notamment restrictions OH, tabac, publicité)
- Optimiser l'exploitation des indicateurs existants
- Mettre en place des conditions cadre (budget, statut) permettant de développer des indicateurs de structure et de processus mieux ciblés et plus précis